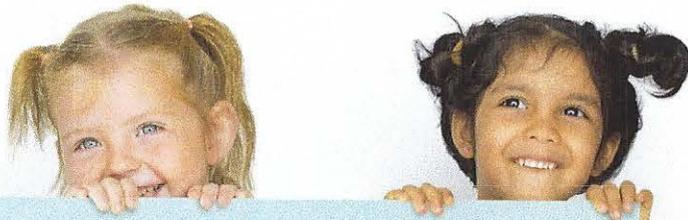


Dès 2 ans et demi,

un enfant peut être inscrit par ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale dans l'école de leur choix.



Dès 5 ans,

l'inscription est désormais obligatoire !

Tous les jours à l'école

La fréquentation régulière de l'école maternelle permet à l'enfant d'entamer l'école primaire avec des bases solides et favorise la réussite de l'ensemble de sa scolarité.

L'école maternelle

C'est un lieu de rencontres, de sociabilisation et d'apprentissage.

Grâce au jeu et à l'expérience, l'enfant apprend notamment à vivre en groupe, à s'exprimer et à gérer ses émotions dans le respect de soi et des autres. Il développe sa créativité et sa curiosité et s'approprie la langue utilisée à l'école.

Il construit les bases d'un apprentissage de qualité pour la suite de sa scolarité. Ces trois années préparent l'enfant à son entrée à l'école primaire.